



Plan d'action 2011 de FRATEL

La 8^{ème} réunion annuelle du réseau des régulateurs francophones (FRATEL), qui s'est tenue à Ouagadougou les 8 et 9 décembre 2010, a adopté son plan d'action pour 2011 suite à l'étude des propositions soumises par le Comité de coordination. Les éléments de ce plan d'action sont détaillés ci-après.

1. Rappel des objectifs et propositions d'actions à mettre en œuvre

1.1 Les objectifs

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la Charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés des télécommunications et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

1.2 Les propositions d'actions à mettre en œuvre

La 8^{ème} réunion de FRATEL a décidé que les actions à mettre en œuvre en 2011 sont les suivantes :

- la réunion annuelle 2011 ;
- le séminaire d'échanges d'informations et d'expériences ;
- la formation qualifiante en régulation des télécommunications (BADGE¹) associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL, et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs de FRATEL ;
- le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.

2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la Charte constitutive du Réseau francophone de la régulation des Télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leurs expériences et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone.

La réunion aura lieu au second semestre 2011 sur trois jours et portera sur le sujet suivant : « La régulation à l'écoute des signaux du marché ». Elle se tiendra en Guinée Conakry et s'articulera autour de trois tables rondes qui permettront de traiter les sujets suivants :

- l'extension de la convergence : quelles conséquences pour la régulation des oligopoles ?
- le rôle central du consommateur : quelle incidence sur la régulation symétrique ?
- les transformations de la régulation : de l'ex-ante à l'ex-post, vers une co-régulation ?

Un atelier sur « le déploiement de la fibre optique » aura lieu la veille de la réunion annuelle.

3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au cours du 1er semestre 2011 sur deux jours en Bulgarie et portera sur « le rôle central du consommateur dans la définition des actions du régulateur ». Ce séminaire constituera la préparation de l'une des tables rondes de la 9^{ème} réunion annuelle de FRATEL. Le sujet sera décliné en trois tables rondes :

¹ Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles.

- quelles compétences du régulateur vis-à-vis des consommateurs ?
- comment favoriser un accès équitable pour tous les consommateurs ?
- quelle interaction avec les autres acteurs publics et associatifs de la protection des consommateurs ?

4. La formation BADGE (Bilan d'aptitude délivré par les Grandes Ecoles) en régulation des télécommunications

FRATEL encourage les initiatives de ses membres en matière de formation à la régulation en langue française.

En 2011, TELECOM ParisTech, l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCE) du Burkina Faso, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France et l'ARCEP s'associeront pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophones, BADGE. Les cours de cette formation se tiendront donc à nouveau au Burkina Faso à Ouagadougou.

Pour cette formation 2011, les participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle de pays d'Afrique francophone, suivront cette formation spécialisée sur la régulation des télécommunications de janvier à juin. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, s'achèvera par la soutenance d'une thèse professionnelle devant un jury qui aura lieu également à Ouagadougou. Les participants, qui soutiendront avec succès leur thèse, obtiendront de TELECOM ParisTech, un brevet d'aptitude délivré par la Conférence des grandes écoles (BADGE) en régulation des télécommunications.

FRATEL encourage les régulateurs qui le souhaitent à proposer des formateurs BADGE pour constituer des binômes dans le cadre des prochaines sessions.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre les membres sur des thèmes qui intéressent le Réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>.

Fratel.org est un site Internet créé par le Secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP France), pour le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL). Il contient la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones. Il rassemble aussi l'information sur les activités des membres, quand celles-ci intéressent le réseau. Les régulateurs sont encouragés à communiquer toutes informations selon un format qui leur sera proposé par le Secrétariat exécutif, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2011

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{er} semestre (2 jours)	Bulgarie	Le rôle central du consommateur dans la définition des actions du régulateur
Formation qualifiante BADGE	A partir de janvier 2011	Burkina Faso - Ouagadougou	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la Régulation
Réunion annuelle	2 ^{ème} semestre (3 jours)	Guinée Conakry	La régulation à l'écoute des signaux du marché Atelier sur le déploiement de la fibre optique